



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 040-214001554-20241022-241022H1575H1-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

**Date de la convocation** : samedi 19 octobre 2024

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marine FOURGS, Marie DURAN

**Absents :**

Marc VERNIER

**Pouvoirs :**

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. Pierre SANCHEZ Conseiller; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. Thierry GALLEA Maire; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Mme Véronique MORA Conseiller

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>10</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>14</u>

**N° DEL20241022-008**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE**

Demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la communauté de communes COTE LANDES NATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de vidéo protection et afin de mettre ces travaux en œuvre,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**



Parts éligibles	Projet Hors Taxe	Montant demandé	Montrant alloué	%
FEC		11 573.12 €		10.77 %
FIPDR		42 115.78 €		39.20 %
<b>FONDS DE CONCOURS CLN</b>		<b>26 868.77 €</b>		<b>25.01 %</b>
COLLECTIVITE			26868.77 €	25.01 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 426.44 €</b>	80 557.67 €	<b>26868.77€</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

**ARTICLE 1 –**

Le dépôt du dossier de demande au titre du fonds de concours auprès de la communauté de communes COTE LANDES NATURE

**ARTICLE 2 -**

L'approbation du plan de financement prévisionnel

**ARTICLE 3 -**

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23/10/2024

Le Secrétaire  
Stéphane SÈRE



Le Maire

**Thierry GALLEA**